



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistrats

Question écrite n° 61875

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite connaître de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, le nombre de magistrats qui partiront à la retraite au cours des dix prochaines années. Il souhaite connaître les mesures envisagées pour anticiper ces départs et permettre un renouvellement progressif de la magistrature dans notre pays.

Texte de la réponse

La garde des sceaux fait connaître à l'honorable parlementaire, sous forme prévisionnelle, que l'évolution du nombre des départs à la retraite des magistrats du corps judiciaire atteints par la limite d'âge, au cours des dix prochaines années, devrait être la suivante : 46 en 2001, 46 en 2002, 58 en 2003, 70 en 2004, 53 en 2005, 72 en 2006, 100 en 2007, 153 en 2008, 153 en 2009 et 197 en 2010. Actuellement, moins d'une cinquantaine de magistrats sont admis chaque année à faire valoir leurs droits à la retraite. Il est en revanche à prévoir, à partir de la fin des années 2000, une remontée du nombre des départs à la retraite qui culminera à plus de trois cents en 2015. L'augmentation des effectifs des prochaines promotions d'auditeurs de justice qui seront portées à 280 et l'organisation de concours complémentaires de 125 magistrats, autorisée par la loi organique n° 2001-539 du 25 juin 2001, devraient permettre d'augmenter très sensiblement les effectifs réels de magistrats dans les juridictions. Au total, près de 1 400 magistrats supplémentaires (recrutement moins départs à la retraite) devraient arriver dans les juridictions entre 2002 et 2005. Cette évolution favorable permettra de répondre aux besoins des juridictions mais également d'anticiper les départs massifs à la retraite qui seront enregistrés au milieu de la prochaine décennie.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61875

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3207

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4724